

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 2 avril 1936 promulguant dans la colonie le décret du 7 mars 1936 modifiant Le décret du 19 août 1910 relatif à l'organisation de l'Administration centrale.

n° 2

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
2 avril 1936

Numéro JO  
n° 473 du 30/04/1936

Date du numéro  
30 avril 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret et 7 mars 1936, modifiant le décret du 19 août 1910 relatif à l'organisation de l'Administration centrale,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 7 mars 1936 susvisé modifiant le décret du 19 août 1910 relatif à l'organisation de l'Administration centrale.

#### Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.